

Comité technique du 14 décembre 2016 - Villeneuve-de-Marsan

Présents :

- Véronique Mabrut, Agence de l'Eau Adour-Garonne - Délégation Adour et Côtiers
- François Joncour, Agence de l'eau Adour-Garonne- Délégation Adour et Côtiers
- Jean-Louis Mayonnade, Région Nouvelle Aquitaine
- Karine Lieron, Département du Gers
- Jérôme Guillemot, DREAL Nouvelle Aquitaine
- Bernard Grihon, Irrigadour
- Alban Senegas, Irrigadour
- Guillaume Poincheval, DDT du Gers
- Eric Boursin, DREAL Occitanie
- André Etchelecou, garant de la concertation du projet de territoire
- Jean-Yves Madec, garant de la concertation du projet de territoire
- Elsa Leteurtre, bureau d'études Lisode
- Stéphanie Brochard, bureau d'études MC2 Consultants
- Véronique Michel, Institution Adour - SAGE Midouze
- Marie-Laure Pons, Institution Adour

Excusés :

- Jean-François Mozas, DDTM des Landes
- Marjolaine Tausin, Fédération de pêche du Gers
- Vincent Renard, Fédération de pêche des Landes
- Marie-Christine Daste, Département des Landes

Compte-rendu du comité de pilotage du 21 octobre 2016

Pas d'observation sur le compte-rendu. Celui-ci va être transmis aux membres du Comité de pilotage et mis à disposition sur le site Internet du Projet de territoire.

Proposition de processus de validation des futurs compte-rendus des réunions du comité de pilotage :

- Envoi du compte-rendu aux membres du comité de pilotage et du comité technique pour formulation de remarques éventuelles dans un délai imparti
- Puis, mise en ligne sur le site Internet du projet de territoire de la version définitive du compte-rendu.

Présentation de la concertation menée par le groupement Lisode/MC2 Consultants

Le diaporama présenté en réunion est joint au présent compte-rendu, ainsi que le compte-rendu de la réunion réalisé par Lisode.

Les entretiens avec les acteurs du territoire réalisés par MC2 Consultants :

Demande des services de l'Etat : Auditionner la DREAL de bassin pour sa vision globale et le pilotage de plusieurs projets de territoire. Stéphanie Brochard contactera la DREAL Occitanie pour identifier les personnes à auditionner.

Discussions autour de ces entretiens :

Les acteurs auditionnés :

Les coopératives : Maisadour sur le territoire est un acteur incontournable sur le territoire, au même titre que Vivadour, coopérative auditionnée.

De plus, il faut être attentif au fait que des acteurs non identifiés dans l'échantillon à auditionner, auront peut-être des visions complémentaires ou différentes. L'IA pourrait les rencontrer (notamment Arbre et Paysage 32 ou Maisadour).

Enfin, il est rappelé que les acteurs peuvent saisir directement les garants ou le groupement Lisode/MC2 Consultants.

Informations sur les résultats des premiers entretiens :

Il apparaît que le niveau d'information est inégal entre les acteurs. Une analyse des réponses a été réalisée par MC2 Consultants dans laquelle il faut préciser les membres de chaque groupe.

Le manque d'information de certains acteurs (acteurs : Sepanso 40, syndicats de rivière, régie des eaux) concerne le cadre général du projet de territoire (de quoi on parle, périmètre, état d'avancement) et la concertation.

Nous pouvons en conclure qu'il faut améliorer l'information, clarifier la position du projet de territoire par rapport au SAGE et par rapport aux études déjà menées sur les projets de retenues.

En effet, tout le monde ne part pas avec le même niveau d'information et il faut être attentif à ne pas perdre des acteurs en cours de démarche.

Proposition : diffuser les supports des présentations du comité de pilotage pour que les structures du comité de pilotage soient des relais information sur le territoire.

Remarque des garants de la concertation : Il faudrait réaliser de la concertation auprès du public, pour éviter des oppositions non prévues lors de l'enquête publique, et éviter de fonctionner en vase clos. Il ne faut donc pas se restreindre aux 70 acteurs identifiés mais réaliser une information générale des habitants du territoire, via la presse notamment pour toucher le grand public. Les garants rappellent la charte nationale de la concertation : la concertation ne doit pas être institutionnelle.

Institution Adour : Il est prévu la parution d'un communiqué de presse pour informer de l'existence de la démarche.

Garants de la concertation : Une communication générale n'est pas encore possible car l'état des lieux n'est pas prêt. Dans le cadre de l'état des lieux, les garants recommandent de ne pas se baser sur un modèle, mais de réaliser une enquête sur le terrain pour connaître les besoins des préleveurs. De plus, l'état des lieux ne doit pas seulement aborder les besoins pour l'irrigation, mais il faut veiller à travailler également sur les besoins biologiques. Enfin, en termes de communication, le site de l'IA ne contient pas d'informations et doit être repris et complété.

Agence de l'eau Adour-Garonne : deux phases peuvent être identifiées pour la communication :

- Le lancement de la démarche
- Le partage de l'état des lieux

Il faut trouver comment articuler le temps de la concertation et les besoins de l'état des lieux, les nouvelles simulations à lancer.

Une conférence de presse peut être programmée pour expliquer la démarche, menée par les préfets des Landes et du Gers. De plus, comme cela a été proposé en comité de pilotage, des informations sur le projet de territoire du Midour peuvent être ajoutées sur les sites Internet des Préfectures. Enfin, un plan de communication doit être préparé avec des étapes et éléments de discours : à chaque étape du projet de territoire, à chaque réunion plénière, il faudrait prévoir un moment de communication.

Les garants de la concertation rappellent l'importance d'un état des lieux clair et pas seulement sur la partie traitant de la gestion quantitative.

Autres enjeux identifiés : Il faut pouvoir démontrer lors de la concertation que chaque intervenant aura un intérêt au projet de territoire, pourra y faire figurer ses enjeux.

En parallèle, un calendrier va être déterminé, avec une temporalité de l'élaboration du projet de territoire, afin de donner rythme à la démarche

Principaux constats :

- Déconnexion des problématiques d'irrigation et d'alimentation en eau potable : il n'y a pas de concurrence entre les ressources sollicitées, mais il faudrait questionner à nouveau les acteurs notamment vis-à-vis de la qualité de l'eau.

- Sécurisation dans le temps de la ressource : il y a une rareté de l'eau pendant l'étiage, avec une mauvaise gestion des ressources actuellement. De plus il faut prendre en compte la problématique du changement climatique.

Préoccupations :

- Pour les acteurs, le changement climatique est abordé pour nuancer les points de vue, mais ce n'est pas un enjeu en lui-même. *Idée : quelle information apporter au débat, notamment via l'étude Adour 2050 ?*
- Qualité de l'eau des milieux aquatiques : il s'agit peut-être d'un manque de communication et d'information sur ce sujet ; via les thématiques de l'eau potable et des pratiques agricoles, ça peut toucher au-delà du territoire.
- Milieux aquatiques et connections entre les masses d'eau : impacts des volumes prélevés sur la qualité des eaux
- Changement de pratiques/modèles : c'est indispensable à prendre en compte pour les actions envisagées dans le projet de territoire.

Divergences de points de vue :

- Degré de pression de l'irrigation sur le sous bassin : comparer la pression de l'irrigation sur le bassin versant du Midour avec d'autres bassins (poids de l'irrigation : SAU, nombre d'irrigants...)
- Marges de manœuvre en termes d'optimisation de l'existant et d'économies d'eau : elles sont réduites pour avoir des résultats significatifs ou très importants sur ce bassin versant.
- Attention à la définition et au choix des termes employés.

Concertation - points de vigilance mis en évidence :

Il faut que tout le monde ait le même niveau d'information pour le démarrage de la démarche. Il faut essayer de garder un rythme à la démarche et ne pas mener des discussions trop techniques.

Un autre questionnement a été celui du contrôle de la mise en œuvre de actions prévues dans le projet de territoire.

Le SAGE et la CLE Midouze ont été assez peu évoqués, hormis pour les retenues inscrites dans le SAGE. Pour les acteurs, la CLE ne représente pas une bonne échelle de représentativité, pour discuter de la problématique de l'eau par rapport à un projet de territoire. Il y a une demande pour travailler plus près du territoire, prendre en compte la réalité locale.

Les garants de la concertation s'interrogent sur la prise en compte des volumes des retenues pour l'irrigation et les puits.

Les membres du comité technique rappellent que ces données figurent dans l'état des lieux.

Les garants concluent sur la nécessité d'un diagnostic partagé.

Organisation des ateliers et des réunions publiques en 2017

Le groupement Lisode/MC2 Consultants propose la création de deux nouvelles instances (en plus du comité de pilotage et du comité technique) : un groupe « atelier » et un groupe « réunion publique ». L'objectif de la réunion du comité technique d'aujourd'hui est de travailler sur la composition de ces groupes et leurs enjeux.

Le groupe « atelier »

3 ateliers sont prévus en 2017. Le premier atelier « Atouts et contraintes » aura pour thème le diagnostic et les attentes du territoire vis-à-vis du projet de territoire (atelier spécifique à l'état des lieux avec un travail cartographique en salle). Le second atelier « Jeu de rôles - découverte du bassin versant » aura pour objet une présentation des données de l'état des lieux sur le plateau de simulation du bassin versant et la simulation des scénarios et des choix sur le plateau.

Le groupe « atelier » serait composé d'environ 25 personnes » à réunir sur une demi-journée, avec une représentativité des différents points de vue du territoire (acteurs locaux), et le groupe « réunion publique » serait un groupe plus élargi.

Les ateliers pourront avoir lieu sur tout le périmètre du projet de territoire.

Il faudrait prévoir des personnes ressources du comité de pilotage ou des institutionnels pour apporter des réponses à certaines questions auxquelles Lisode ne saurait pas répondre lors de ces ateliers.

Les réunions publiques :

L'information sur la tenue de ces réunions publiques pourrait se faire dans la presse (journaux La Dépêche et le Sud-Ouest), dans les mairies et dans les commerces pour toucher les habitants du territoire.

L'inscription pourrait se faire en ligne ou par téléphone.

Proposition : A organiser en soirée (18h-20h).

Ces réunions publiques, à organiser préférentiellement en soirée, se dérouleraient dans un lieu neutre (ex : Aignan, Nogaro).

Lors de ces réunions, deux temps pourraient être distingués : une partie information et une partie débat. Il faudra veiller à ce que tout le monde puisse s'exprimer.

Éléments généraux concernant ces deux nouvelles instances et les listes des participants :

- Chambres d'agriculture : inviter les conseillers territoriaux (techniciens locaux) pour un apport de connaissances lors des ateliers.
- Identification d'une association de consommateurs pour le département du Gers : UFC Que Choisir.
- Invitation des APNE pour les ateliers : il faudra prévenir par courrier FNE Midi-Pyrénées, pour qu'ils mobilisent une APNE du Gers.
- Arbre et Paysage 32 : trouver une ferme sur le territoire appartenant au réseau Agr'Eau.
- AEP et assainissement : trouver un interlocuteur sur le territoire.

Les courriers d'invitation pour les ateliers sont à adresser nominativement à une personne du territoire.

Echéances :

Prochain comité technique : le 16 janvier à 9h30 à Mont-de-Marsan (salle des Commissions n° 1 de l'Hôtel Planté du département des Landes). Lors de ce comité technique, il pourra être présenté une version intermédiaire du diagnostic socio-économique réalisé par le bureau d'études SCE, ainsi que les premiers éléments de l'état des lieux général du territoire réalisé par l'IA (avant sa présentation au public lors du premier atelier).

IA : Transmettre aux membres du comité techniques les éléments sur l'état des lieux du territoire et le diagnostic socio-économique.